

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Chartier Annie

<https://www.cadre21.org/membres/c86d55132c7ba7b717a44906>

Date d'obtention : 2024-02-13 13:16:44

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Des actions concertées, qui permet de mettre en lumière ce qui c'est réellement passé. Des interventions pour accueillir les élèves sans jugement, cela rassure la victime, elle permet d'agir rapidement avec un protocole bien établi, des rencontrer tout les acteurs de l'incident et de référer au besoin et de mettre en place efficacement un moyen pour mettre fin à la situation et sensibiliser tout le monde. S'il s'agit d'un acte impulsif, le dossier sera traité par la rencontre de sensibilisation SEXTO et renvoyer au service de police. S'il s'agit d'un acte malveillant, celui-ci sera traité par une enquête criminelle complète. Cette dernière est souvent utilisé lors d'une récidive.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente et il faut aller chercher le plus d'informations possible au près des témoins. Ne pas aller au-delà de ce qui concerne le scolaire et de s'assurer de respecter les mandats de chacun. Le traitement efficace des dossiers diminue les conséquences psychologiques et sociales pour les victimes. À ce titre, le jeune est accueilli avec bienveillance et ouverture. Ses intérêts sont pris en compte tout au long de la résolution du dossier. En intervenant rapidement, les partenaires font cesser la situation et limitent la propagation des images intimes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La saisie du téléphone d'une ou d'un élève et l'échange d'informations avec les parents. Bien souvent les jeunes, comme leurs parents, ignorent que le partage d'images intimes entre adolescents, peut constituer une forme de pornographie juvénile. Ainsi, les jeunes impliqués s'exposent à des poursuites criminelles. Compte tenu de leur moins grand degré de maturité, les adolescents peuvent sous-estimer ou méconnaître les conséquences de leurs gestes. Les jeunes banalisent souvent les conséquences d'une telle action. Les parents ont tendance à minimiser les répercussions nommant que ce sont des erreurs de l'adolescence.